CINQUIEME PARTIE

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS [suite]

L'AMENAGEMENT DES ZONES D'INDUSTRIE

La question de l'équipement industriel de la Tunisie est directement liée au problème du développement des collectivités.

Un des principes essentiels de l'urbanisme contemporain est qu'il faut créer des habitations là ou il y a du travail, c'est-à-dire une base d'existence pour la population.

Il n'est pas douteux que l'augmentation rapide de la population tunisienne, phénomène qui n'est pas particulier à ce pays, mais qui est le même dans toute l'Afrique du Nord, engendre un afflux croissant de population dans certaines villes, l'activité agricole, à elle seule, ne suffisant plus à faire vivre l'ensemble des habitants

L'aménagement hydraulique de certaines zones rurales, l'irrigation, permettront sans doute d'augmenter la densité de la population agricole dans des lieux déterminés, et de fixer un certain nombre d'individus travaillant, soit à la culture, soit aux diverses activités non agricoles qui se grefferont autour de ces zones de production agricoles intensive (industries de transformation, chimurgie, commerces locaux, transports, etc...).

Cependant, ces activités rurales et leurs succédanés pourront assurer l'existence d'une partie de la population seulement, et ne freineront que dans une faible mesure l'exode vers les villes actuellement en développement rapide.

D'une façon ou d'une autre, il faudra faire vivre cet excédent croissant de population urbaine. Les activités industrielles deviont

progressivement absorber une partie de ce potentiel humain.

Logiquement, la répartition et l'aménagement des zones d'industrie devra précéder l'installation des usines, afin d'éviter que le bric à brac urbain de certaines zones d'habitations aui se sont développées sans plan d'ensemble n'ait pour corollaire le bric à brac industriel, car, non seulement il s'agit d'éviter que des villes soient définitivement enlaidies et polluées par des quartiers industriels mal situés et mal aménagés, mais encore fautil apporter un soin tout particulier à l'aménagement rationnel de ces quartiers, tant il est vrai que l'ambiance et les conditions de travail influent d'une facon prépondérante sur le rendement de la main-d'œuvre, et, d'une facon plus générale, sur la santé physique et morale de la population industrielle.

Avant de montrer la manière dont a été envisagé l'aménagement des zones d'industrie en Tunisie, il est intéressant de rappeler quelques-une des idées actuelles sur le problème.

Nous ne dirons que quelques mots des théories sur la répartition des industries à l'échelon régional, voire national et international, afin de nous limiter à des considérations pratiques sur la manière dont doit être située et organisée une zone industreille à proximité d'une agglomération, et sur l'interdépendance entre les problèmes d'équipement industriel et d'habitat.

Il est certain que, devant l'acuité des problèmes économiques et sociaux que pose la concentration industrielle autour des grands centres urbains, de nombreux pays envisagent une plus juste répartition des activités et des hommes, et en particulier, tendent à redistribuer le long des courants d'échanges (voies ferrées, routières, voies navigables) les industries qui ne sont pas directement liées à ces centres d'extraction ou d'échanges et à des installations portuaires.

La possibilité à amener la force motrice (électricité) en n'importe auel point d'un territoire rend possible le déplacement de certaines catégories d'industrie, dans la mesure ou le problème de l'habitat de la population ouvrière peut être économiquement résolu. A ce propos, il est bon de rappeler que la nécessité de créer, pendant la guerre, des usines importantes en pleine campagne, a conduit, dans bien des cas, à étudier de nouvelles cités résidentielles complètement équipés à proximité des nouvelles industries.

Or, l'expérience a montré que le montant des frais d'aménagement de nouvelles cités d'habitations pour les travailleurs industriels et leurs familles était très onéreux, et dans certains cas, jusqu'à quatre fois supérieur à celui de la construction et de l'équipement des usines proprement dites.

Ceci donne évidemment à réfléchir et conduit à admettre que dans bien des cas, il y a intérêt à ne pas trop éloigner les industries des centres ou communes existantes.

Quoi qu'il en soit, lorsqu'on doit étudier la mies en valeur ordonnée d'une région ou d'un pays, ou d'un ensemble d'états, il est nécessaire d'envisager la redistribution des activités et de la population le long des courants d'échanges. Un des premiers exemples à grande échelle de cette technique est la cité linéaire de Stanlingrad, dont les usines et les groupements résidentiels s'étendent, paralllèement à la Volga sur une longueur de près de 120 kilomètres.

L'équipement hydro électrique complet des bassins du Rhône, du Rhin et du Danube, permettra un jour la constitution d'un vaste courant d'échanges presqu'ininterrompu de la Méditerranée occidentale à la Mer Noire, essaimé de multiples noyaux industriels et résidentiels rationnellement répartis. D'ores et déjà, on envisage, aux Etats-Unis la constitution, le long des grandes voies d'échanges, de rubans d'activités joignant l'Atlantique au Pacifique.

La topographie et le climat en Afrique du Nord permettent difficilement de prévoir l'équipement industriel avec la même ampleur et sous la même forme. Il est intéressant de connaître la position de l'Algérie, notre voisine relativement au problème industriel.

Nous empruntons aux « DOCU-MENTS ALGERIENS » du Service d'Information du Cabinet du Gouverneur Général de l'Algérie l'extrait ci-après relatif au « FACTEUR INDUSTRIEL » de la mise en valeur du pays :

- « Le nouveau programme industriel entraînera un énorme développement des villes. Il s'agit de ne pas renouveler ici les expériences malheureuses de l'Europe : distribution au hasard de la place disponible, disparition des meilleures terres, étroite imbrication des usines et de la résidence, allongement des durées de transport ».
- « La question a fait l'objet de l'examen des directions intéressées du Gouvernement Général. Certains facteurs inhérents au milieu méditerranéen étaient en faveur de la concentration : les amenées d'eau et leur évacuation, les communications ferroviaires et routières, la proximité des ports, le marché du travail encore embryonnaire. D'autres facteurs : l'hygiène, l'agrément, la réduction des transports, la défense passive conseillaient la dispersion. L'accord s'est fait sur les points suivants .

- Concentration des usines autour des villes en des zones de 200 à 400 hectares, reliées aux ports, aux voies ferrées, aux routes, dans des terrains bas et d'une faible valeur agricole. Dans ces zones, les usines de toutes classes sont admises, la séparation en industries légères et lourdes paraissant peu pratique et susceptible de gêner l'évolution industrielle.
- Sybiose des usines et de la résidence, en recherchant auprès des terrains de faible valeur destinés aux usines la proximité de coteaux ventilés pour l'établissement des cités résidentielles de 40 à 50.000 habitants. Ces cités sont articulées en groupes hiérarchisés, suivant les principes anglo-américains et russes. Elles seront dotées des édifices sociaux nécessaires à chaque échelon, depuis la crêche et le lavoir, jusqu'à l'école, les salles de récréation, les bains publics, les édifices administratifs, les établissements de formation secondaire et technique. La distribution de l'espace urbain est précédé d'une hypothèse de densité et de réparti-

tion, qui combine presque toujours villas et immeubles.

— Séparation des usines de la résidence par une bande de verdure, protégée par des servitudes, et dont l'affectation pourra se faire en jardins maraîchés ou en terrains de jeux ou d'agrément.

- Les projets sont à l'étude suivant ces principes pour Alger, Oran et Bône. On s'efforce en même temps de développer l'industrie dans des villes plus réduites et des zones rurales. Un grand nombre d'établissements n'ont pas besoin du contact avec la mer, comme par exemple les tissages de Tlemcen dont la population artisanale fournit une main-d'œuvre de qualité. Il paraît possible en Kabylie, chez les Beni-Snous, dans l'Aurès, où de telles populations existent, d'établir dès maintenant des usines en pleine campagne ».

Dans un prochain article sera indiquée la manière dont a été envisagée la question du zoning industriel dans la région de Tunis.

M. DELOGE.